

# Muni-Info DE BRÉBEUF

Été 2016

Volume 22 — Numéro 2



Ronald Provost  
MAIRE

## LE MOT DU MAIRE

### Bonjour à tous,

J'en suis fier parce que j'ai une municipalité à grandeur humaine, capable de solidarité, de bénévolat, d'accueil et de service. Notre ruralité nous a façonné au partage, à l'entraide, pour au final nous faire apprécier le produit, le moment, l'espace-temps, le respect de la terre, la plénitude d'une vie familiale, et un humanisme animalier.

Je suis fier de mon coin de pays, car nous avons tenu le 45<sup>e</sup> carnaval d'hiver en 2016. Probablement l'événement annuel populaire le plus ancien de la MRC. La vie familiale estivale est supportée par un camp de jour où les valeurs environnementales, les saines habitudes de vie et le respect des biens communautaires sont mis à l'avant plan. Notre population estivale, que je qualifie de générationnelle, apporte effervescence et stabilité.

Qualité/prix, l'offre de service municipal offert aux Brégeois est favorablement comparable aux municipalités semblables. L'expertise et le professionnalisme de l'équipe administrative nous poussent aux dépassements, c'est une question de fierté.

En tant que maire, j'ai été témoin de grandes réalisations au sein de ma municipalité qui entre autres, a augmenté pendant la première décennie de ce 21<sup>e</sup> siècle sa population de 35% passant à 1063 résidents.

Voilà, c'était mon moment éditorial!

Je veux remercier particulièrement Anne-Marie Roberge pour l'ensemble de son œuvre à la tête de la Farandole. Bravo aux nombreux bénévoles qui l'assistent et qui depuis 30 ans assurent la pérennité de cet organisme.

Vous avez un chien??????? Vous l'aimez??????? Il fait partie de la famille??????? Alors, pourquoi ne pas le licencer!!!!. Si par inadvertance il fait une fugue, n'aimeriez-vous pas qu'il soit identifié par sa licence et qu'il vous soit retourné!!!! Je vous rappelle qu'un parc à chien est toujours existant derrière le garage municipal.

À partir du 1<sup>er</sup> juillet c'est madame Mylène Lecavalier qui assumera le poste de maire suppléant.

Je vous souhaite un très bel été, prudence, plaisir, repos, voyages, fleurs, jardinage, etc..etc

Ronald Provost  
Maire



# BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Voici enfin l'été, la chaleur, les vacances et bien sûr les moustiques!

Mais, à la bibliothèque, nous sommes toujours à essayer de vous trouver le roman qui vous donnera du plaisir à relaxer.

Encore cette année, Hélène Levasseur vous aidera dans vos choix le samedi matin de 10 h à midi. Merci beaucoup Hélène...

Le 1<sup>er</sup> juin dernier, il y avait l'assemblée générale du Réseau des Bibliothèques des Laurentides et encore cette année, votre bibliothèque s'est mérité 5 sceaux livresques. C'est en 2013 que le Réseau Biblio des Laurentides en collaboration avec d'autres réseaux BIBLIO au Québec, a lancé le programme de certification annuelle BiblioQUALITÉ. Ce programme vise à reconnaître, de façon objective et durable, les efforts d'investissements en matière de bibliothèque de chaque municipalité au Québec membre d'un réseau BIBLIO participant. Ce programme vise à encourager les municipalités à poursuivre l'amélioration continue de leur bibliothèque. Pour chaque indicateur (livres, ressources humaines, heures d'ouverture, superficie et gratuité de l'abonnement), une norme reconnue et un pointage y sont associés. Le programme évalue les forces de chaque service de bibliothèque et identifie, au besoin, des pistes d'amélioration possibles.

Un sceau livresque annuel, allant d'un à cinq, est attribué selon le résultat total obtenu.

**BONNE NOUVELLE! La bibliothèque a gagné un CROQUE-LIVRES!!! YOUPI!!!** Suite à un concours organisé par le Cal en Bourg 0-5 ans et ses partenaires, il y avait 3 Croque-livres à offrir en adoption.

En adoption, parce que le Croque-Livres est un gentil monstre qui se nourrit des livres que nous lui donnons. Le principe est «Prends un livre ou donne un livre». Il y a 430 Croque-livres à travers le Québec. Ces Croque-livres existent afin de faciliter l'accès aux livres et faire rayonner le plaisir de la lecture. Peut-être que, grâce à notre Croque-livres, des jeunes ou moins jeunes auront envie de venir s'inscrire à la bibliothèque?

Un concours sera organisé prochainement afin de trouver un nom à notre Croque-livres. On devra le décorer aussi... Que de plaisir à venir!

Pour la saison estivale, **du 2 juin au 29 septembre** inclusivement, **la bibliothèque fermera les jeudis à 19H00.**

Les bénévoles vous souhaitent de passer un très bel été

Ginette Bernard



# LA FARANDOLE DE BRÉBEUF

## DÎNER DE MAI

Cette année encore, nous avons eu le privilège d'avoir comme bénévoles les élus et employés de la municipalité de Brébeuf. Ils ont fait le service, la vaisselle et tout cela avec patience et bonne humeur. Merci à madame Lise Labranche d'avoir préparé ce succulent repas, au grand plaisir de nos aînés. Merci à vous tous et toutes pour votre implication; vous ne savez pas à quel point nous apprécions votre participation.

Un merci spécial à notre maire Ronald pour l'importance qu'il accorde aux aînés et aux bénévoles de la Farandole, dont il fait maintenant partie.

Merci à la municipalité pour sa contribution financière et pour sa généreuse participation. Quatre-vingt-une personnes ont profité de ce succulent repas où régnaient l'humour et la joie.

## Vacances.

Nos cuisinières et toute l'équipe de bénévoles prennent une pause bien méritée pour la saison estivale; les dîners communautaires pour les 60 ans et plus reprendront en octobre.

Bon été à vous bénévoles. Votre complicité, votre convivialité, votre implication, votre présence, votre énergie font de ces dîners communautaires des moments où il fait bon travailler tout en s'amusant ensemble. Votre présence fait la différence!

Bon été à vous tous, Brégeoises et Brégeois, profitez de cette période estivale et revenez-nous en octobre lors de notre prochain dîner.

Que le soleil vous accompagne.  
Anne-Marie Roberge, responsable  
819-429-6704

**La firme G.D.G. Environnement Ltée** effectue un programme de contrôle biologique des insectes piqueurs à Brébeuf pour la saison estivale 2016.



Voici le numéro pour toutes les requêtes  
1 844-840-8700 ou vous pouvez aussi communiquer avec eux à l'adresse suivante: [infomoustique@gdg.ca](mailto:infomoustique@gdg.ca).

# RAPPEL IMPORTANT

L'été est à nos portes et nous aimerions attirer votre attention sur les points suivants :

## LES CHIENS

### Garde des chiens

Tout animal gardé à l'extérieur de l'unité d'occupation de son propriétaire ou ses dépendances doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc...) l'empêchant de sortir de ce terrain.

Il est défendu de laisser en tout temps un animal errer dans une rue, ruelle, place publique ou sur une propriété privée autre que l'unité d'occupation et les dépendances du propriétaire de l'animal.

### Les chiens et les parcs publics

Les chiens sont **strictement interdits**

À la plage municipale (autorisés sur le terrain d'accès, interdits sur la plage).

Au Parc-En-Ciel, aux endroits suivants : l'aire de jeu pour enfants, sur le terrain de balle, sur les terrains de tennis et sur la patinoire (les chiens sont autorisés seulement dans le stationnement et sur les aires non gazonnées à proximité du Pavillon).

La présence des chiens est autorisée dans tous les autres parcs de la municipalité; cependant, votre chien **doit obligatoirement en tout temps être tenu en laisse** et vous devez ramasser les excréments de votre animal.

### Le parc canin

La municipalité a aménagé un espace public comme Parc canin. Les chiens peuvent ainsi socialiser et courir en toute sécurité et liberté.

Ce terrain est situé sur le Chemin du Domaine des Cèdres, à l'arrière du garage municipal, à moins de 300 mètres du Parc-En-Ciel. Arrivé au 26 chemin du Domaine des Cèdres (espaces de stationnement disponibles), vous empruntez un sentier identifié « **Descente de canots et Parc Canin** » (2 minutes de marche) qui vous mène à une clairière, bordée par une érablière. Le parc n'est pas clôturé.

### Aboiements = nuisance

Tout aboiement ou hurlement de chiens susceptible de troubler la paix et le repos de toute personne dans la municipalité constitue une nuisance et est prohibé selon le règlement 189-99.

### Les licences sont obligatoires

Nul ne peut garder un ou des chiens vivant habituellement à l'intérieur des limites de la municipalité, à moins d'avoir obtenu au préalable une licence conformément aux dispositions du règlement 159-97, pour chaque chien dont il est propriétaire.

Cette obligation ne s'applique qu'aux chiens ayant plus de 3 mois d'âge.

Le propriétaire d'un chien dans les limites de la municipalité doit, obtenir une licence pour ce chien au coût de 20\$ annuellement.

Le chien doit porter cette licence en tout temps.

Un chien qui ne porte pas la licence prévue au règlement peut être capturé par le contrôleur ou un officier municipal et gardé dans l'enclos public de la municipalité, moyennant des frais encourus à son propriétaire.

**Nous demandons votre collaboration habituelle afin de conserver une cohabitation harmonieuse entre les citoyens et vos précieux petits animaux de compagnie.**

# INTERDICTION DE FUMER

Depuis le 26 mai dernier il est interdit de fumer dans une voiture si un enfant de moins de 16 ans s'y trouve. De plus, il ne sera plus possible de fumer dans certains endroits publics fréquentés par les enfants, dont :

les aires extérieures de jeux destinées aux enfants, y compris les aires de jeux d'eau et les pataugeoires;

les parcs les terrains sportifs et de jeux (ex.: un terrain de soccer), y compris les sections réservées aux spectateurs;

les terrains des camps de vacances de même que les

patinoires et les piscines extérieures et la plage.

Les personnes qui ne respecteront pas la nouvelle loi et qui fumeront dans un endroit où il est interdit de le faire s'exposeront à des amendes. Pour une première offense, la loi prévoit une amende de 250 \$ à 750 \$ et, pour une récidive, le montant à payer sera de 500 \$ à 1 500 \$.



## CAMP DE JOUR 2016

C'est avec grand plaisir que je travaillerai durant la saison estivale au camp de jour de Brébeuf comme coordonnatrice. Voici quelques informations au sujet de mon parcours et une brève description de moi.



Dans les années précédentes, j'ai travaillé aux plages de Sainte-Agathe-des-Monts et au camp de jour du Lac-Supérieur comme animatrice. J'ai obtenu mon diplôme d'études collégiales en sciences humaines au CÉGEP de Saint-Jérôme en 2013 et je termine actuellement mon baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire à l'Université du Québec en Outaouais. Depuis 2015, je travaille pour la commission scolaire des Laurentides comme enseignante suppléante.

Je suis une personne créatrice, attentionnée et chaleureuse. J'ai une grande capacité d'écoute et j'adore aider les personnes autour de moi. J'aime planifier et faire des activités avec les enfants tout en ayant beaucoup de plaisir. J'ai le souci de l'organisation et de la planification. Étant une passionnée de plein air, je pratique plusieurs sports reliés à cet aspect, comme la randonnée, le vélo de route, la course à pied, le canicross et même la chasse.

En travaillant comme coordonnatrice au camp de jour de Brébeuf, mon objectif est de permettre aux enfants et aux animateurs de vivre une expérience où l'amusement caractérise l'ambiance des vacances dans un cadre respectueux et sécuritaire.

Au plaisir,  
Catherine Laferrière (Fuji)

## COMITÉ DES LOISIRS DE BRÉBEUF

Le Comité planifie une «**épluchette de blé d'inde**» le weekend du 13 août. Il y aura un tournoi de balle molle, nous sommes en réflexion pour une autre activité en remplacement du tir de quatre roues et camions. S'ajouteront d'autres activités pour les jeunes. Pour info sur le tournoi, SVP contactez Stéphane au 819.681.9707.



Le tennis est maintenant ouvert. Nous ajoutons sur le terrain #2 les lignes pour le «**Pickleball**». Le prix d'abonnement pour tout l'été est de 10 \$ par personne.



Les cartes de membre seront disponibles à l'AXEP, et au bureau municipal. Si vous cherchez des joueurs pour le Pickelball contacter Lucie au 613.276.8211.

Il y a toujours le Zumba les lundis à 18h30 contacter Nadia Desjardins au 819.425.6966 ou sur Facebook.

Belle soirée avec les bénévoles du Carnaval 2016... Merci à vous tous pour votre implication.



Sur la photo Peter, Alex, Steve, Julien et Charles

## CAMP DE JOUR LES AVENTURIERS DE BRÉBEUF

L'été est enfin arrivé! L'équipe d'animateurs et la coordonnatrice vous attendent avec impatience à compter du 27 juin au pavillon des loisirs de Brébeuf de 9h à 16h (service de garde offert de 7h30 à 9h et de 16h à 17h30).

Cet été, tu auras la chance de découvrir des sorties amusantes, des invités spéciaux, des ateliers culinaires, des ateliers artistiques, des ateliers scientifiques, des sports d'équipe et plus encore!

Nous avons hâte de vous rencontrer!



À bientôt,  
Fuji, Guimauve, Chip, Grand Galop et WiFi



# Aide MÉMOIRE

BUREAU MUNICIPAL DE BRÉBEUF

(819) 425-9833

Réception	poste 5300
Greffé	poste 5301
Service d'urbanisme	poste 5304 et 5303



## Heures d'ouverture

Lundi, mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30

Vendredi de 8 h 30 à 12 h

Le bureau est fermé le mercredi

(Vous pouvez rencontrer les officiers municipaux en dehors des heures d'ouverture du bureau, sur rendez-vous.)

## LES FEUX DE PLEIN AIR

Du 15 mars au 30 novembre, vous devez obtenir un permis au bureau de la municipalité avant de faire un feu ayant une superficie supérieure à un feu de camp. Le permis est gratuit.

Les feux de camp doivent avoir une superficie maximum de 1 mètre, par 1 mètre et pas plus de 1 mètre de hauteur et doivent être entourés de matières incombustibles.

Lorsqu'une interdiction d'allumer un feu à ciel ouvert est émise par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, **tous les feux sont interdits, incluant les feux de camp.** Soyez à l'écoute de ces informations.

**En tout temps, faites preuve de civisme et évitez d'enfumer votre voisinage.**

## VENTE DE GARAGE

Vous devez obtenir un certificat d'autorisation (5\$) avant la tenue d'une vente de garage sur votre terrain. Vous pouvez obtenir ce certificat au bureau municipal durant les heures d'ouverture du bureau.

## CONSTRUCTION, RÉNOVATION, INSTALLATIONS SEPTIQUES, PUIITS, PISCINES

Vous devez obtenir un permis de la municipalité avant de commencer tous travaux de construction, de rénovation ou d'aménagement sur votre propriété. Un permis est aussi requis pour l'installation d'une piscine, quel que soit le modèle de piscine que vous installez : **hors terre, creusée, gonflable, temporaire.**

Madame Claire Ouellette, inspectrice adjointe en bâtiments est disponible au bureau municipal les lundi, mardi et jeudi de 8 h 30 à 16 h 30. Afin de vous éviter toute attente, nous vous recommandons de prendre rendez-vous.

Pour la rejoindre : (819) 425-9833 poste 5304

## COLLECTE DE GROS REBUTS

**Dates des collectes de gros rebuts 2016 :  
les jeudi 7 juillet et 29 septembre.**

MATIÈRES ACCEPTÉES en quantité raisonnable :

Mobilier de maison et de jardin :  
table, chaises, divan, bureau, lit, matelas, sommier.

Certains électroménagers :  
cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, chauffe-eau

Apportez vos rebuts au chemin la veille de la collecte.

**Aucun volumineux n'est toléré au chemin en d'autres temps.**

Vous avez besoin de renseignements additionnels : consultez votre calendrier de collecte 2016, communiquez avec le bureau municipal au numéro 819-425-9833 poste 5300 ou visitez les sites suivants : **[www.brebeuf.ca](http://www.brebeuf.ca)** ou **[www.traindeviedurable.com](http://www.traindeviedurable.com)**.

# PLAGE MUNICIPALE

## LA PLAGE MUNICIPALE SERA OUVERTE À COMPTER DU 18 JUIN selon l'horaire suivant :

L'horaire de surveillance et les périodes d'ouverture peuvent être modifiés (allongées ou raccourcies) en raison de la température ou du niveau d'eau de la rivière.

**Le niveau d'eau de la plage évolue tout au cours de la saison et le courant d'eau dans la rivière est très fort par endroits. Nous exigeons donc que vous respectiez les limites de la zone de baignade. De plus, le niveau d'eau peut obliger la fermeture occasionnelle de la plage; l'accès à la plage est alors interdit.**

### Tarifs d'accès pour les résidents de Brébeuf

Carte d'accès individuel saison: 10 \$ /personne

Tarif familial : 40 \$ /famille

Enfants 12 ans et moins : Gratuit

Vous devez acheter votre passe de saison au bureau municipal durant les heures normales d'ouverture du bureau.

Les détenteurs d'une carte d'accès à la plage, propriétaires ou locataires, peuvent acheter au bureau municipal une passe poinçonnable de 5 ou 10 accès à utiliser pour donner accès à la plage à leurs visiteurs

### Tarifs d'accès pour les non résidents

Adultes (14 ans et plus) 6,50 \$ / jour

Enfants (13 ans et moins) 4,00 \$ / jour

Les droits d'accès pour les non résidents sont vendus directement à la plage.

Lundi au jeudi 11h00 à 17h00

Vendredi 11h00 à 18h00

Samedi, dimanche 10h30 à 18h30

### N'oubliez pas que ...

- Les enfants de 12 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte
- La baignade est interdite en dehors des heures et de la zone de surveillance
- L'accès à la plage est interdit entre 21h00 et 6h00
- Les contenants en verre sont interdits sur la plage en tout temps
- Les feux sont interdits sur la plage en tout temps
- Les chiens sont interdits sur la plage en tout temps

## CONCOURS «J'EMBELLIS BRÉBEUF»

Vous avez déjà reçu l'information pour ce concours ceci est un petit rappel. **PARTICIPEZ EN GRAND NOMBRE.**

Cet été, nous vous invitons à prendre une initiative ou à démarrer un projet visant l'embellissement de votre propriété !

### DÉTAILS DU CONCOURS

Brégeoises et Brégeois,

Cette année, le concours «J'embellis Brébeuf» fait peau neuve. La Municipalité vous encourage à mettre des efforts pour embellir votre espace de vie, que ce soit en entretenant votre bâtiment ou en embellissant votre terrain. En effet, vous pouvez contribuer de plusieurs façons :

- Repeindre une galerie
- Nettoyer la cour
- Mettre des bacs à fleurs
- Créer un aménagement paysager
- Rafrâchir la devanture de votre maison ou bâtiment
- Planter un ou plusieurs arbres
- Etc.



### VOUS AVEZ JUSQU'AU 22 AOÛT POUR PARTICIPER — PLUSIEURS PRIX SERONT TIRÉS PARMIS LES PARTICIPANTS

Objectif principal : Récompenser les efforts d'embellissement des citoyens, commerçants, marchands, locataires, propriétaires, etc.

**Nouveauté :** Ceux-ci seront observés afin de valider la participation des gens inscrits.

**BON ÉTÉ 2016 !**